
Publication de la circulaire du Premier ministre sur les mesures sanitaires dans les administrations de l'État

Ce lien pour télécharger la [circulaire](#) du Premier ministre relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de Covid 19. Peuvent être en ASA lorsque le télétravail n'est pas possible les agents dont l'état de santé expose aux formes graves de la Covid-19, pathologies listées dans l'article 2 du décret 2020-1098 du 29 août 2020. Pour les autres pathologies, pas d'ASA ni télétravail de droit, uniquement la fourniture de masques de type chirurgicaux. Voir aussi Faire valoir ses droits et une Fiche technique et son annexe, approuvées par la cellule interministérielle de crise et adressées aux rectrices et recteurs, précisant la conduite à tenir en présence de cas suspects ou contacts de Covid-19.

Pour Benoît Teste, le secrétaire général de la FSU, cette circulaire "clarifie plusieurs points dont celui des ASA pour les agents vulnérables" mais "reste peu précise sur les ASA ou arrêt maladie en cas d'isolement". C'est le cas également de l'organisation du travail. Il pointe également, à l'instar de l'UFSE-CGT, le maintien du jour de carence.



ToutEduC publie une tribune de Nasr Lakhsassi.

[Plan de relance : Encore de l'argent public pour développer l'apprentissage !](#)

Du nouveau concernant l'organisation financière des EPLE

Un [décret](#) publié au Journal officiel du vendredi 31 juillet 2020 modifie l'organisation financière des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ce texte :

- prévoit la suppression de l'inscription des dépenses de bourses nationales, effectuées pour le compte de l'État, au budget des EPLE ainsi que la dématérialisation de la transmission du compte financier des EPLE et la mise en œuvre du principe de quérabilité lors de la transmission du compte financier au service d'apurement d'administratif et au juge des comptes. L'application de ces dispositions se fera de façon échelonnée au fur et à mesure du déploiement sur les EPLE du nouveau système d'information budgétaire et comptable entre 2021 et 2025 ;
- donne pouvoir aux recteurs d'académie d'organiser les services de gestion mutualisée de la rémunération des agents recrutés et payés par ces établissements ;
- prévoit la simplification et l'actualisation des modalités d'édiction de la norme comptable applicable aux établissements publics locaux d'enseignement.

La voie professionnelle est-elle lâchée par JM Blanquer ? C'est le sentiment de Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale du Snuep Fsu, le syndicat de la FSU qui réunit les PLP. Le syndicat est fortement déçu par le plan jeunes publié cet été qui fait l'impasse sur l'éducation. Au lieu de converger vers une formation globale de qualité pour les jeunes de quartier populaire, le gouvernement dénigre notre travail en continuant les incitations à aller vers l'apprentissage, [Lire la suite](#)

Bilan du confinement : Inégalités sociales et pilotage défaillant

Dans le Café pédagogique du 14 août 2020, Marc Bablet, ancien responsable de l'éducation prioritaire au ministère, analyse la Note d'information de la Depp sur le bilan du confinement, ci-dessous quelques extraits :

« Il est clair que l'école du confinement n'est pas favorable aux élèves les plus fragiles et qu'elle a accru le décrochage et le sentiment de manque de motivation [...]. Il est bien clair que les enfants des milieux populaires sont ceux qui ont le plus besoin de l'école pour mener à bien les apprentissages scolaires. De ceci, le ministre ne tire pas de conséquences sérieuses puisqu'il se donne pour principal objectif de développer l'appel au numérique. Il ne fait, par ailleurs, que répéter ses dispositifs clés en main dont l'enquête nous montre les limites s'agissant du numérique. Mais d'autres rapports ont pu dire la même chose de « devoirs faits ».

Baisse du nombre de candidats et hausse des démissions

Depuis quelques années, le manque d'attractivité du métier enseignant est devenu un poncif. De notre côté, nous publions dans notre Bulletin académique les chiffres qui confirment cette tendance. Pour le CAPLP externe, cette diminution est de 29,2 % entre 2018 et la session à venir (2020).

Et concernant les démissions, même si les chiffres restent faibles, le taux de démission augmente fortement depuis 2012. Ainsi chez les enseignants titulaires, le nombre de démissions est passé de 637 en 2012-2013 (0,08 %) à 1 399 en 2017-2018 (0,17 %). Chez les enseignants stagiaires, s'il y avait 146 démissions en 2012-2013 (1,07 %), il y en avait 864 en 2017-2018 (3, 25 %), et ces taux augmentent chaque année.

L'explication majeure est le salaire enseignant surtout quand on le rapporte aux conditions de travail de plus en plus difficiles. Et que dire d'un ministre qui ne cesse de déclarer vouloir "*Rendre le métier d'enseignant plus attractif*" !!

Le monde de l'excellence : Indéniablement, l'apprentissage est la "voie en or" !

La CNAM vient enfin de publier les statistiques Accidents du travail 2018 :

	Accidents de travail	Décès	Accidents de trajet	Décès
Apprentis	10968	5	2911	8
Elèves Pro et Techno	152	0	50	0

Un arrêté publié au JO du 30 août précise les conditions de titularisation des enseignants reçus aux concours 2020.

Des commissions composées d'inspecteurs et chefs d'établissement entendront les enseignants au cours d'un entretien. " L'entretien, d'une durée de trente minutes, débute par une présentation par le stagiaire, d'une durée de dix minutes, d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours. Le stagiaire décrit et analyse la situation et les choix qu'il a été amené à faire. L'entretien est ensuite consacré à un échange avec la commission. L'entretien permet, en prenant appui sur la première partie, d'évaluer la capacité d'analyse et de réflexivité relativement à la pratique professionnelle de l'année en cours, dans les domaines de compétences suivants : l'intégration des éléments réglementaires et institutionnels (droits et des devoirs du fonctionnaire)...; les compétences relationnelles... ; pour les personnels enseignants, les compétences professionnelles liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique ; pour les personnels d'éducation, les compétences professionnelles liées à l'organisation et à la gestion de la vie scolaire dans l'établissement" [L'arrêté](#)

"Vacances apprenantes" : le bilan ministériel

Selon le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, 945 000 enfants ont bénéficié "d'activités enrichissantes pendant les vacances d'été".

250 000 élèves (dont 14 000 lycéens professionnels) s'étaient inscrits au dispositif "écoles ouvertes" (70 000 en 2019) qui a mobilisé, début juillet et fin août, "3 800 écoles et établissements (x7 par rapport à 2019) (...) et plus de 20 000 professeurs et personnels (x3 par rapport à 2019)".

Les chiffres concernant les élèves de la voie professionnelle sont très faibles et montrent une fois de plus que l'encadrement de ces jeunes n'est pas facile et que les professeurs de l'enseignement professionnel ont besoin de plus de reconnaissance et de considération pour accompagner et encadrer ces élèves.

Enseignement public et informatique (EPI) : Non au tout numérique

L'association EPI (Enseignement public et informatique) réagit, dans le dernier éditorial de sa revue en ligne, à une déclaration de Jean-Michel Blanquer, "l'École de demain s'appuiera largement sur de l'enseignement à distance".

L'association considère que le numérique a un rôle à jouer, "mais la construction des savoirs par chaque élève est hautement favorisée par les relations avec les autres, la dynamique de la classe. Travailler ensemble est efficace et permet de s'enrichir les uns des autres (...). Et l'on a tous en tête ces exemples de vocations issues des cours du 'bon' professeur que les élèves ont eu et qui a su leur faire partager sa passion pour sa discipline. La dimension affective joue un rôle important dans l'éducation." Le site d'EPI [ici](#)

Orientation dans l'académie de Bordeaux : pas d'impact de la crise

Les taux de poursuites d'études post-3e dans les trois voies d'enseignement n'ont pas été perturbés par le confinement et restent « stables », assure le Rectorat de Bordeaux. Son objectif cette année est d'accroître le pourcentage de vœux 1 satisfaits.

À cette rentrée 2020, 30,4 % des collégiens vont dans la voie professionnelle et 69,6 % en seconde GT ou spécifique - autant qu'à la rentrée 2019. Et les choix post-Secondaire GT sont également confirmés : 70,7 % des élèves optent pour la Première générale, 24,8 % pour la Première technologique et 4,5 % pour la Première professionnelle.

Introduire la VAE dans le cadre de l'obtention du CAPPEI !

Suite aux deux premiers groupes de travail avec la DGESCO concernant le CAPPEI, il semble que l'enjeu porte désormais plus sur la Validation des Acquis de l'expérience (VAE) que souhaite introduire le Ministère dans le cadre d'une obtention de ce certificat. Après avoir obtenu l'équivalence 2CASH-CAPPEI et le maintien des 100 h de droit en stage MIN une fois le CAPPEI détenu, la VAE ouvrirait en l'état un processus de destruction irréversible de la formation spécialisée.

La VAE est attendue par des professeurs en activité en SEGPA et EREA depuis de nombreuses années, actuellement sur poste ordinaire et ne souhaitant pas nécessairement quitter leur poste de travail, le temps de la formation.

Trois risques subsistent : risque que la DASEN simplifie le processus d'obtention par VAE en ne le délivrant qu'aux enseignants en poste ASH et en supprimant la formation spécialisée ; risque également que cette certification puisse être ouverte à des professionnels extérieurs à l'éducation nationale et dont la qualification et l'expérience justifieraient l'obtention du CAPPEI par VAE ; et enfin, risque que la certification par VAE soit basée sur des critères académiques « maison » alors qu'il faut absolument définir des critères nationaux.

Les syndicats de la FSU (Snuep, Snuipp et Snes) participent activement à ces GT pour défendre les intérêts des collègues concernés et refuser la destruction de la formation à l'enseignement adapté, formation qui devrait être accessible à tous les PLP de l'ASH.

Santé et sécurité au travail : le droit à une salle de restauration

Suite à quelques questions des collègues, vous trouverez ci-dessous des précisions concernant le droit à une salle de restauration dans l'établissement :

Le code du travail est applicable pour les fonctionnaires. Donc, dans nos EPLE, l'accès à une salle différente du lieu de travail est de droit pour se restaurer, avec réfrigérateur et micro-onde si plus de 50 personnels dans l'établissement.

Par contre, l'accès à la cantine n'est pas de droit.

Des infos et textes de référence sur cette page : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F1731> qui reprend celle du code du travail : <https://code.travail.gouv.fr/fiche-service-public/pause-dejeuner-du-salarie-queles-sont-les-regles>

Donc se référer aux articles R4228-19 à R4228-25. Et bien entendu, dans le contexte, ventilation et désinfection de la salle...

Syndicalisation 2020 - 2021

- Adhérer en ligne par CB : [Accéder au formulaire](#)
- Adhérer par chèque(s) ou par prélèvement : votre bulletin ([Word](#) ou [PDF](#)) à envoyer le avec votre règlement au SNUEP 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux.
- **Important** : 66 % de la cotisation est déductible des impôts (100% si tu es aux frais réels) et elle permet d'obtenir un crédit d'impôt si tu n'es pas imposable.
- **Pour les collègues qui sont déjà en prélèvement automatique** : aucune démarche à faire et merci de nous faire parvenir toute modification : coordonnées bancaires, changement d'échelon ou de grade, changement d'établissement, départ en retraite....